

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR
LA DESTRUCTION DES RESIDUS URBAINS**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
16 janvier 2018**

PUBLIE LE : 23 janvier 2018

Délibération n°160118-6 : Fixation des modalités de dépôt des listes

L'an deux mille dix-huit, le seize janvier à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains, dûment convoqué par le Président le neuf janvier, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc GRIS**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 16 JANVIER 2018

Présents

**CA SAINT-GERMAIN
BOUCLES DE SEINE**

Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE TITULAIRE
François ALZINA, DELEGUE SUPPLEANT
Gilbert AUDURIER, DELEGUE SUPPLEANT

**CU GRAND PARIS SEINE
ET OISE**

Jean-Luc GRIS, DELEGUE TITULAIRE
Albert BISCHEROUR, DELEGUE TITULAIRE
Christophe DELRIEU, DELEGUE TITULAIRE
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Eric ROGER, DELEGUE TITULAIRE
François DAZELLE, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Jocelyn REINE, DELEGUE TITULAIRE
Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE
Lucas CHARMEL, DELEGUE TITULAIRE
Philippe GESLAN, DELEGUE TITULAIRE
Pierre GAILLARD, DELEGUE TITULAIRE
Ghislaine SENE, DELEGUEE TITULAIRE
Daniel MOLINA, DELEGUE SUPPLEANT
Denis FAIST, DELEGUE SUPPLEANT

Absents excusés

**CA SAINT-GERMAIN
BOUCLES DE SEINE**

Arnaud PERICARD, DELEGUE TITULAIRE
Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE
Isabelle BRARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Marie ROUYERE, DELEGUEE SUPPLEANTE
Jean-François RAMBICUR, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Jacques MSICA, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT
Nicolas LEGUAY, DELEGUE SUPPLEANT

**CU GRAND PARIS SEINE
ET OISE**

Fabrice POURCHE, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Luc SANTINI, DELEGUE TITULAIRE
Fatiha EL MASAUDI, DELEGUEE SUPPLEANTE
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE
Khattari EL HAIMER, DELEGUE SUPPLEANT
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT
Patrick MEUNIER, DELEGUE SUPPLEANT
Philippe PASCAL, DELEGUE SUPPLEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Monsieur Jean-Michel ARBASSETTE, Direction Général Adjoint des Syndicats Intercommunaux
Madame Emilie LAMBERT, Responsable du SIDRU
Madame Géraldine DUCROCQ, Assistante des Syndicats Intercommunaux
IL INGENIERIE : Madame Isabelle LEGROS, Assistant à maîtrise d'ouvrage
AZALYS : Monsieur Eric BAILO, Directeur

<i>Communauté Urbaine</i>	:	1 (10 communes)
<i>Communauté d'Agglomération</i>	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	16
<u>Délégués présents</u>	:	21
<u>Pouvoirs</u>	:	3
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	23

SIDRU/ CS -160118-6

OBJET : FIXATION DES MODALITES DE DEPOT DES LISTES

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-1 qui définit les conditions dans lesquelles se déroulent les procédures de délégations de service public qui sont soumises à une procédure de publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes ;

VU l'article L.1411-5 qui précise la composition de la commission chargée d'ouvrir les plis contenant les offres ainsi présentées et de donner son avis sur les propositions des entreprises.

Elle est composée :

- du Président de l'établissement public ou son représentant
- de 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste

Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de cinq suppléants, en nombre égal à celui des membres titulaires.

Le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la Concurrence peuvent également siéger à la commission avec voix consultative.

CONSIDERANT que la commission de délégation de service public, présidée par le Président ou son représentant, est constituée de membres du Comité syndical.

CONSIDERANT qu'il convient de désigner les membres de la commission chargée de l'examen des dossiers relatifs aux procédures de délégations de service public.

CONSIDERANT que cette commission intervient pour l'examen de la recevabilité des candidatures, établit la liste des candidats autorisés à présenter une offre, puis ouvre les plis et examine les propositions.

CONSIDERANT qu'il convient d'organiser conformément aux dispositions des articles D. 1411-3 et D. 1411-5 les conditions d'organisation des membres de la commission, et notamment les conditions de dépôt des listes.

Il est demandé au comité de se prononcer sur les modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission consultative des services publics locaux de la façon suivante :

- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants),
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.
- les listes pourront être déposées soit lors de la séance, soit préalablement au comité en adressant la liste au secrétariat général des syndicats intercommunaux par mail à l'adresse suivante : syndinterco@saintgermainenlaye.fr ou par courrier au siège du syndicat : SIDRU - 16, rue de Pontoise - 78101 Saint-Germain-en-Laye.

LE COMITE,

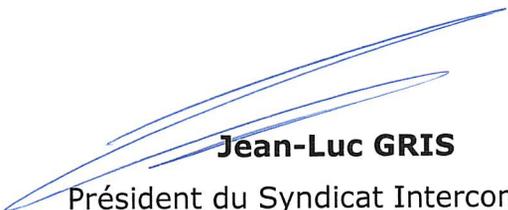
FIXE, à l'unanimité, les conditions de dépôt des listes de candidature pour l'élection des membres de la Commission de délégation de service public selon les termes suivants :

- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants),
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.
- les listes pourront être déposées soit lors de la séance, soit préalablement au comité en adressant la liste au secrétariat général des syndicats intercommunaux par mail à l'adresse suivante : syndinterco@saintgermainenlaye.fr ou par courrier au siège du syndicat : SIDRU - 16, rue de Pontoise - 78101 Saint-Germain-en-Laye.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 23 JAN. 2018

Transmis en préfecture et affiché le 23 JAN. 2018

Pour Extrait Conforme



Jean-Luc GRIS

Président du Syndicat Intercommunal